

Département de l'Essonne

Arrondissement de
Palaiseau

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze le vingt sept novembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2014, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Patrice BEUNARD, Jean-Louis CLOU, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Christophe ADEL-PATIENT par Mme BARAVIAN, Annie-France NORMAND par M.ROUYER, Annie RANNOU par Mme GATIN.

Absents excusés : Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Christophe PINET.

M.PREHU accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n° D2014/35 du 23/09/2014 : Contrat avec la CAISSE D'ÉPARGNE pour une ligne de trésorerie de 500 000 €.
- Décision n° D2014/36 du 25/09/2014 : Contrat avec la compagnie XZART pour le spectacle « Le Bonhomme de Neige qui voulait rencontrer le soleil » le 26/11/2014, pour 953.10 €.
- Décision n° D2014/37 du 02/10/2014 : Contrat avec CITEOS, relatif à l'entretien et la maintenance des éclairages des terrains sportifs et de la voie de desserte, du C3S pour 2 973.60 € HT annuels.
- Décision n° D2014/38 du 03/11/2014 : Contrat avec la compagnie Imagin'action - Compagnie du regard pour le spectacle « Batuk'action », le 06/11/2014, pour 500 € HT.
- Décision n° D2014/39 du 09/11/2014 : Marché relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la construction du pôle éducatif avec QUALICONSULT, pour 9 640 € HT.
- Décision n° D2014/40 du 10/11/2014 : Marché relatif à la mission de coordination du système de sécurité incendie pour la construction du pôle éducatif avec SASTEC, pour 11 200 € HT.
- Décision n° D2014/41 du 10/11/2014 : Marché relatif à la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination pour la construction du pôle éducatif avec C2BI, pour 69 368 € HT.
- Décision n° D2014/42 du 17/11/2014 : Contrat d'entretien annuel des surfaces sportives en gazon synthétique du Complexe Sportif S.Soubeyrand avec la société SOLDRAIN, 7 900 € HT annuels.

PERSONNEL

01 - N° DCM2014/94 Horaires : Agents des services techniques

- DECIDE, à compter du 01/01/2015, de modifier les horaires des agents des services techniques afin de répondre aux besoins nécessitant leur intervention pour la mise en place des manifestations ayant lieu le week-end. Les agents effectueront 35 heures hebdomadaires sur quatre jours et demi de la façon suivante :

- pour la première équipe : - lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h,
- vendredi : 8h à 13h.
- pour la deuxième équipe : - lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h,
- mercredi : 8h à 13h.

La pause méridienne n'est pas incluse dans le temps de travail effectif.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N° DCM2014/95 Création de postes et rémunération de 6 agents recenseurs

- CREE 6 postes d'agents recenseurs, pour faire face à des besoins occasionnels, pour la période du 05 janvier au 20 février 2015,
- APPROUVE la rémunération brute des agents.
- DIT que la dotation forfaitaire versée par l'INSEE à la commune, au titre de l'enquête de recensement de l'année 2015, s'élève à 7 124 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

03 - N° DCM2014/96 Réalisation d'un emprunt – Budget Principal M14 (Pôle éducatif)

- AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse des dépôts et consignations, pour un montant de 3 500 000 €, d'une durée d'amortissement de 40 ans assortie d'une phase de préfinancement de 24 mois, d'un taux d'intérêt actuariel annuel basé sur le taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1% et indexé sur livret A. Le remboursement des échéances se fera trimestriellement. L'amortissement du capital est prioritaire (échéance déduite), la commission d'instruction du dossier s'élève à 2 100 €.
- Adopté par 18 voix pour et 3 voix contre (M.BEUNARD, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

04 - N° DCM2014/97 Réalisation d'un emprunt – Budget Principal M14 (Lieudit « Le Parc »)

- AUTORISE le maire à recourir à l'emprunt pour l'acquisition de la parcelle A688 Lieudit « Le Parc » à Bruyères-le-Châtel, soit pour un montant total de 2 500 000 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

05 - N° DCM2014/98 Dégrèvement sur la part consommation - Part communale

- ACCEPTE le dégrèvement sur la part consommation PART COMMUNALE sur la facture VEOLIA EAU du 30/07/2014 de M.Gilles SIMONEAU. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

06 - N° DCM2014/99 Admission en non-valeur

- ADMET en non-valeur les titres suivants, pour un montant total de 2 466.28 €,
- DIT que cette somme sera imputée à l'article 6541 du budget M14 2014. Un ajustement de 500 € sera nécessaire lors d'une décision modificative. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

07 - N° DCM2014/100 Décision modificative n° 2 - Budget Primitif M14

- APPROUVE la Décision Modificative n° 2. Adopté par 20 voix pour et 1 abstention (M.MONTESINO) par un scrutin public.

08 - N° DCM2014/101 Indemnité du Receveur municipal

- DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- ACCORDE l'indemnité de conseil au taux maximum en vigueur.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

09 - N° DCM2014/102 Ouverture des crédits d'investissement sur 2015 sur le budget M14

- AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement sur le budget M14 sur l'exercice 2015 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME

10 - N° DCM2014/103 Approbation des cartes de bruit stratégiques sur la commune

- APPROUVE les cartes de bruit stratégiques de la commune de Bruyères-le-Châtel,
- DECIDE que les cartes de bruit stratégiques ainsi que la présente délibération seront mises en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-bruyereslechatel.fr.
- Adopté par 17 voix pour et 4 abstentions (M.ADEL-PATIENT, Mme BARAVIAN, M.CLOU, M.MONTESINO) par un scrutin public.

11 - N° DCM2014/104 Longueur de voirie classée dans le domaine public communal

- ARRETE la longueur de voirie communale à 17 366 mètres linéaires. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

12 - N° DCM2014/105 Acquisition de la parcelle A 185

- APPROUVE l'acquisition par la commune, de la parcelle A 185 (1 460 m²), sise lieudit Les Fosses, au prix de 1 900 € appartenant aux Consorts DAVOT. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

13 - N° DCM2014/106 Vente de la parcelle AC 417p – Place André-Simon

- DECIDE de vendre la parcelle cadastrée AC 417 pour partie, située Place André-Simon.
- Adopté par 17 voix pour, 1 abstention (Mme MARTINS-MELO) et 3 voix contre (M.BEUNARD, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

TRAVAUX

14 - N° DCM2014/107 Emplacements des conteneurs semi-enterrés

- AUTORISE le SICTOM du Hurepoix à implanter 4 conteneurs verre et papier semi enterrés sur la commune de Bruyères-le-Châtel,
- DIT que les conteneurs semi enterrés seront installés aux endroits suivants :
 - Place de la Cave aux Fleurs,
 - Rue de Verville (résidence les Ormes),
 - Chemin du Jeu de Paume,
 - Chemin de la Poussinerie.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

SCOLAIRE ENFANCE ET JEUNESSE

15 - N° DCM2014/108 Classe transplantée école élémentaire « Les Sources » et école maternelle

- ACCEPTE le projet de l'école élémentaire et de l'école maternelle pour un séjour de trois classes de découverte dont le montant est de 31 705.00 € TTC (incluant le transport).

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION

16 - N° DCM2014/109 Convention de mise à disposition de matériel de sonorisation à l'association paroissiale à l'Eglise Saint Didier

- APPROUVE la convention et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17 - N° DCM2014/110 Avis du conseil municipal de Bruyères-le-Châtel relatif au projet de Schéma régional de coopération intercommunale en Ile de France

- DEPLORE le manque d'éléments d'informations utiles à toutes prises de décision par un Conseil municipal.
- DEPLORE l'absence d'études d'impacts préalables nécessaires en matière de fiscalité, de transfert de compétences, de mutualisation, de gouvernance et de devenir des personnels des collectivités.
- SOUHAITE que les périmètres proposés dans le cadre de cette première carte soient réexaminés en tenant compte de la cohérence des bassins de vie.
- SOUHAITE la mise en place d'une concertation sur le regroupement intercommunal.
- DECIDE par conséquent de rendre un avis négatif sur le périmètre proposé par ce projet de Schéma régional de coopération intercommunale. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

18 - N° DCM2014/111 Modification des tarifs du columbarium

- FIXE le prix des concessions comme suit :
 - Concession temporaire de 15 ans : 400 euros
 - Concession trentenaire : 650 euros

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 22h15.

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 8 décembre 2014
Le Maire,

Thierry ROUYER